Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260127-2026_01_03-DE

Commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 janvier 2026

De la commune de **SAINT NICOLAS DU TERTRE**

commune de **SAINT NICOLAS DU TERTRE**

Séance du 27 janvier 2026

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	9
- votants	9
- absents	1
- exclus	0
- pouvoir	1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. LE GOUÉ Mickaël, Maire.

Présents :
BAYON Corinne, BRIZIOU Daniel, CHEVAL Christelle, DANION Jérôme, DANION-BEAUDOUX Karine, DUBOIS Jean-Paul, GUILLEMOT Marie-Renée, HEMERY Anita, LE GOUÉ Mickaël. Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : HENRY Nathalie donne pouvoir à DANION BEAUDOUX Karine

Date de convocation :
21 janvier 2026

M. Daniel BRIZIOU *est nommé secrétaire de séance.*

Date d'affichage :
13 février 2026

Délibération n° 2026-01-03

Campagne de dératisation

Une nouvelle campagne de dératisation va avoir lieu sur le territoire communal. Afin d'encourager cette initiative, M. le Maire propose de renouveler l'octroi d'une aide financière d'un montant de 20€ par foyer s'engageant dans la démarche, dans la limite de 20 foyers (budget 400€). Cette aide sera versée au prestataire retenu par la commune et viendra en déduction de la facture à payer.
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'aide financière d'un montant de 20€ par foyer telle que proposée, dans la limite de 20 foyers. Les inscriptions seront reçues en mairie jusqu'au 31 mars 2026.
M. Le Maire est chargé du dossier et est autorisé à signer les documents s'y rapportant.

A ce jour, deux demandes ont été enregistrées. Une communication de relance sera prochainement diffusée via l'application Panneau Pocket. Cette faible sollicitation initiale peut s'interpréter comme une baisse de l'infestation, signe de l'efficacité des campagnes précédentes. Le reste à charge pour les particuliers s'élève à 73 €. Ce tarif demeure très compétitif, d'autant que le produit utilisé bénéficie d'un dosage professionnel, supérieur à celui des solutions disponibles dans le commerce.

Le Maire,
M. LE GOUÉ